



DEVOIR PAYER CELA VOUS-MÊME EST ENCORE PLUS ESSOUFFLANT.

La **Protection des pneus GMC**¹ peut aider. Elle assure la réparation ou le remplacement des pneus et des jantes s'ils sont endommagés par un risque routier couvert. Et ils seront installés par les experts qui connaissent le mieux votre véhicule. **Il s'agit du seul Plan de protection des pneus endossé par GMC.**



PROTECTION DES PNEUS

- Couvre la réparation ou le remplacement des pneus ou jantes endommagés par des risques routiers comme du métal, des clous, du verre, des débris ou des nids-de-poule
- Remboursement du remorquage jusqu'à 75 \$ par occasion
- **Aucune limitation** de kilométrage ou du nombre de réclamations admissibles pour dommages structurels

Choisissez le plan qui répond le mieux à vos besoins et à votre budget.



Protection des pneus

Offre la réparation ou le remplacement des pneus qui se dégonflent suite à un dommage structurel² causé par un risque routier couvert³.



Protection des pneus et des jantes

Offre la protection des pneus tel que citée plus haut, ainsi que celle des jantes en alliage⁴ advenant que le dommage affecte plus que le pneu du véhicule.



Pneus et jantes chromées

Offre la protection notée plus haut pour les jantes chromées advenant que le dommage causé par un risque routier couvert affecte plus que le pneu du véhicule.



Aspect cosmétique des pneus et des jantes

Offre la protection notée plus haut pour les pneus ou jantes en alliage qui ne retiennent pas l'air, et inclut les réparations cosmétiques aux jantes en alliage du véhicule. La protection de l'aspect cosmétique ne s'applique pas aux jantes chromées.



PROTECTION **GMC**

¹ Le plan est une option et non pas une assurance. Toutes les transactions liées au plan sont régies uniquement par les dispositions du contrat de service du plan de protection des pneus GMC (le « contrat »). Veuillez consulter le contrat afin d'en apprendre plus sur les modalités et les détails particuliers, notamment les limitations et les exclusions. La Protection des pneus n'est pas offerte dans toutes les provinces. Certains modèles peuvent ne pas être admissibles. Votre concessionnaire saura vous fournir des renseignements supplémentaires. Les produits du Plan de protection des pneus ne sont pas offerts en Colombie-Britannique pour aucun véhicule, et ne sont pas disponibles au Québec pour les véhicules autres que ceux de GM. Certaines conditions, restrictions et exclusions peuvent s'appliquer. Votre concessionnaire saura vous renseigner. Le débiteur du plan de protection des pneus GMC est la société General Motors du Canada. ² On tentera d'abord de réparer le dommage structurel à un pneu. Si le dommage structurel ne peut pas être réparé, le pneu sera remplacé. ³ Seuls les pneus recommandés par le fabricant sont admissibles. La protection s'applique à tous les pneus admissibles sur le véhicule, de la date d'achat du contrat jusqu'à sa date d'expiration, ou jusqu'à ce qu'il reste une profondeur de semelle de 2/32 po (1,6 mm) ou moins, selon la première éventualité. ⁴ Seuls les pneus et jantes recommandés par le fabricant sont admissibles.

©2026 Société General Motors du Canada et GM du Canada. Tous droits réservés. Les marques présentées dans le présent document sont des marques de commerce ou de service de la GM, de ses filiales, société affiliées ou concédants de licence.



Pour en savoir plus

Consultez le concessionnaire GMC,
Numérisez le code QR ou
Rendez-vous sur [gmccanada.ca/fr/
protection-plans/tire-protection](https://gmccanada.ca/fr/protection-plans/tire-protection)